DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

Arrondissement
de Lyon

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **35**

Séance du 8 octobre 2026
Liste des délibérations publiée le 13 octobre 2026
Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35
Président : M. Bruno JACOLIN
Secrétaire : M. Adrien GIMENEZ
Secrétaire auxiliaire : Mme Capucine BARBIER, Directrice Générale Adjointe

OBJET

Décision modificative budgétaire N°2 – exercice 2026

Membres présents : Mmes et MM. JACOLIN, MOUSSA, ESCOFFIER, BAZAILLE, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, BOIRON, CAUCHE, GOUBET, BARLET, PION, DUMOND, GUERINOT, BARRIER, PONS, MAMASSIAN, PISTILLI, CHARMATE, FUGIER, DUPUIS, SARSELLI, ROSAIN, BOUVARD,ROLLO, CARBONARO, CHAPELON, MALFILÂTRE, KALITA, RENARD, RIBES, GIMENEZ, LATHUILIERE, MIHOUBI, ALFANDARI.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la délibération budgétaire modificative présentée ci-après, en section d'investissement pour les dépenses.

Celle-ci vise à prendre en compte les ajustements suivants :

Section d'investissement :

Réel :

En dépenses :

Sur le chapitre 204 - Subventions d'investissement :
+ 579 480 € suite au vote au présent conseil municipal de trois subventions à destination de bailleurs sociaux.

Sur l'opération 1100 – Foncier – travaux de la sécurisation de la Balme des Santons :
- 579 480 € car les travaux hydrauliques seront réalisés en 2027 au regard des délais d'instruction de l'État du dossier relatif à la loi sur l'eau et du travail en cours avec la Métropole sur les dimensionnements des futurs réseaux.

Soit un équilibre global sur la section d'investissement de **0 €.**

Investissement - imputations	**Dépenses**	**Recettes**
Chapitre 204	579 480 €	
Opération 1100	- 579 480 €	
Total section d'investissement	**0,00 €**	**0,00 €**

Accusé de réception en préfecture
069-216902023-20261008-DCM-08102026-11-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

La section d'investissement est alors présentée en équilibre.

L'annexe au présent rapport, permet de retracer le détail des ajustements proposés et de visualiser, par chapitres et opérations, le nouvel équilibre budgétaire à jour de ces modifications.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER la décision modificative budgétaire N°2 – exercice 2026

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la décision modificative budgétaire N°2 – exercice 2026.

Avis favorable de la commission Institutions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Bruno JACOLIN

Publié en ligne le 13 octobre 2026